



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES LES ESCAL'LOISIRS 2025/2026



Activités de 16h30 à 18h pour les enfants scolarisés
en écoles publiques élémentaires de Bry-sur-Marne

Principe : 1 activité obligatoirement différente par période
(Soit 11 séances) - 1 seule séance hebdomadaire par enfant

⇒ 1^{ère} période : Du lundi 22 septembre au vendredi 19 décembre 2025

⇒ 2^{ème} période : Du lundi 5 janvier au vendredi 3 avril 2026

⇒ 3^{ème} période : Du lundi 6 avril au vendredi 3 juillet 2026

Facturation :

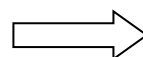
Les activités sont facturées mensuellement par la ville avec les autres prestations (accueil du matin, restauration scolaire, centre de loisirs, crèches, centres de vacances,...). Les activités sont facturées au titre des accueils du soir et le taux d'effort est applicable.

TOUTE INSCRIPTION ENGAGE LA FAMILLE À PAYER CHAQUE PÉRIODE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ.

ACTIVITÉS PROPOSÉES ET NOMBRES DE PLACES (Attention places limitées)

ÉCOLE	JOUR	DISCIPLINE	CLASSES CONCERNÉES	NOMBRE DE PLACES		
				1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
ÉTIENNE DE SILHOUETTE	Lundi	Multisports (éveil gymnique, jeux collectifs, jeux d'opposition)	CP - CE1 - CE2	12	12	
		Activités gymniques	CM1 - CM2	12		12
		Activités cirque (acroport, équilibre, adresse)	du CP au CM2		24	
		Escalade	CE2 - CM1	6		
		BMX	CM1 - CM2			10
		Sports collectifs	CE2 - CM1 - CM2	12	12	10
		Tennis	CE1 - CE2	8		8
		Équitation	CM1 - CM2	8	8	8
		Échecs	CE2 - CM1 - CM2	10		
	Jeudi	Sports de raquettes (Badminton, Tennis de table)	CM1 - CM2	10		10
		Dessin / Peinture	CP-CE1 - CE2	10	10	10
	Vendredi	Théâtre	CE2 - CM1 - CM2		10	10

Bulletin d'inscription au verso





VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX ESCAL'LOISIRS 2025/2026

BULLETIN À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE AVANT LE 31 JUILLET 2025

Enfant : Nom/Prénom : Né(e) le :

Ecole : Niveau :

Activités choisies : 1^{ère} période : 2^{ème} période : 3^{ème} période :

Responsable légal 1 de l'enfant : Nom/Prénom :

Tél. Dom. : Tél. Portable : Mail :

Responsable légal 2 de l'enfant : Nom/Prénom :

Tél. Dom. : Tél. Portable : Mail :

Personnes à contacter en cas d'urgence si vous n'êtes pas joignable :

Noms/tél :

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? ☐ Oui ☐ Non

(Merci de fournir un double du médicament faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer aux activités des escal loisirs).

Avez-vous besoin d'une autorisation de sortie ? (Enfant rentrant seul du lieu de l'activité ou de l'école) ☐ Oui ☐ Non
(si oui elle vous sera transmise par mail dès retour du bulletin d'inscription).

Attention :

- l'inscription n'est définitive que si la famille n'est pas en situation d'impayés envers la ville
- toute inscription engage la famille à payer chaque période complète d'activité.
- Si vous n'êtes pas contactés par la ville suite au dépôt de ce bulletin d'inscription, vous pouvez considérer que vos demandes d'inscriptions ont bien été prises en compte par nos services.

Les prises de vue :

J'autorise les Escal'Loisirs à réaliser des photos ou des enregistrements audios ou vidéos sur lesquels peut apparaître mon enfant. Ces photos et ces enregistrements pourront être utilisés par la Ville de Bry-sur-Marne pour ses différents supports de communication à destination du public, sans contrepartie financière, pour tout document non commercialisé : journal municipal « La Vie à Bry », journal interne, site internet www.brysurmarne.fr, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn), guide pratique, guide des loisirs, affiches, flyers, et tout autre support. Les photographies, enregistrements audios ou vidéos ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon enfant et ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment en avisant le service Communication par courrier recommandé à l'adresse suivante : 1 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne.

☐ Oui

☐ Non

Responsabilité de la commune en cas d'accident : La responsabilité de la Commune ne peut être engagée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par un intervenant à l'école.

En cas d'urgence : j'autorise le médecin consulté à faire pratiquer les interventions nécessaires.

Date :

Signature d'un ou des responsables légaux :

Informations concernant le traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs missions et de leurs activités de service public, les services municipaux, placés sous l'autorité du Maire (responsable de traitement), peuvent avoir besoin de données à caractère personnel des usagers. Il s'agit d'informations qui permettent de les identifier ou de les rendre identifiables, comme leurs nom et prénoms. Pour veiller sur ces données et le respect de la réglementation qui encadre leur utilisation, Monsieur Le Maire a désigné au sein de la Commune un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse suivante : Commune de Bry-Sur-Marne – 1, grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne.

Dans le cadre de ses activités, la Ville met en œuvre les traitements de données à caractère personnel.

Toute personne concernée par ces traitements dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ses données.

Vous pouvez les exercer en contactant le délégué à la protection des données par courriel à dpo@bry94.fr ou par courrier postal à Mairie de Bry-sur-Marne – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne.

Pour de plus amples informations sur votre traitement : www.brysurmarne.fr